

## DUREE

2 jours – 14 heures.

## OBJECTIF PEDAGOGIQUE

- Etre capable d'identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Savoir appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Savoir mettre en œuvre les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et appliquer un mode opératoire

## PUBLIC CONCERNE

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du mode opératoire.

## EFFECTIF

Minimum : 2    Maximum : 8

## PRE-REQUIS

- Etre majeur.
- Maitriser la langue française.
- Avoir un certificat médical d'aptitude au port du masque, de moins de 12 mois.

## PEDAGOGIE ET MOYENS


Alternance de théorie et d'échanges.  
Travaux pratiques.  
Formateur amiante.  
Support de cours remis à chaque stagiaire.

## METHODE D'EVALUATION

A l'issue de la formation et du contrôle de connaissances théoriques et pratiques une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.

## PROGRAMME

- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.
- Les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur,...).
- La protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail.
- L'élimination des déchets amiantés.
- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante.
- Etre capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante.
- Connaître et appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.
- Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements.
- Les procédures d'entrée et de sortie de zone.

	<b>Prévention des risques liés à l'amiante</b> <b>Opérateurs de chantier</b> <b>Sous-section 4</b>	<b>Amiante</b>  2/2
---	--	---------------------------

- Connaître le rôle des équipements de protection collective. Etre capable de les utiliser selon les consignes établies. Etre capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement.
- Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie.
- Connaître les règles d'utilisation des équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Etre capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement.
- Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés.
- Appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.
- Appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.
- Travaux pratiques sur équipements pédagogiques (chantier école).

#### **DOCUMENT DE REFERENCE**

Arrêté du 23 février 2012, définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.